



Une assurance contre le vol d'identité, est-ce utile ?

LE VOL D'IDENTITÉ attire de plus en plus l'attention des différents organismes luttant contre le crime. Cette catégorie de fraude connaît la croissance la plus rapide du Canada. Equifax et TransUnion affirment recevoir chaque mois entre 1400 et 1800 plaintes relevant du vol d'identité au Canada.

Détrompez-vous si vous croyez ne pas être une cible potentielle d'individus malveillants ! Nous savons maintenant que personne n'est à l'abri ! Des gens de toutes les catégories d'âge et de toutes les classes sociales, tant des particuliers que des entreprises, ont été recensés parmi les victimes. Lorsque vous êtes cloné, c'est le début d'une longue démarche pour retrouver votre identité.

Une assurance contre le vol d'identité, est-ce utile ?

L'industrie de l'assurance a le devoir d'être à l'écoute des insécurités du public. Les assureurs offrent depuis quelques années des produits d'assurance pour protéger les victimes de ce fléau. Le but ultime : que ces dernières retrouvent leur identité rapidement !

Les produits offerts sur le marché de l'assurance sont-ils utiles ? Il incombe à chacun de s'interroger. Tous les intermédiaires de marché ont l'obligation d'informer leur clientèle des produits existants. Le professionnel de l'assurance n'a pas à juger si le client désire ou non une protection. Son devoir est d'expliquer ladite protection, de vérifier l'insécurité du client et d'appuyer ce dernier dans ses choix. La saga liée à la récupération de son identité peut être une épreuve bouleversante pour certains et ne pas l'être pour d'autres. C'est au client de décider après avoir reçu l'information lui permettant de faire un choix éclairé.

L'assurance contre le vol d'identité, est-ce pour moi ?

Les questions suivantes vous aideront à préciser vos besoins en ce qui a trait aux assurances contre le vol d'identité.

- ⊗ Mon employeur me soutiendra-t-il tout au long de la démarche visant à récupérer mon identité ? Payera-t-il les heures ou les journées durant lesquelles je devrai rencontrer les professionnels (notaire ou avocat) qui m'aideront à retrouver mon « moi » ?
 - ⊗ Suis-je en mesure de payer les coûts de certification des déclarations sous serment ou autres documents exigés par les organismes chargés de l'application de la loi ?
 - ⊗ Suis-je prêt à me défendre seul contre les poursuites des commerçants ou des agences de recouvrement à la suite des actions posées par mon « clone » ?
 - ⊗ Est-ce que j'aurai besoin d'un soutien moral ? Est-ce que je peux me confier à mes proches ? Est-ce que je serai bien entouré durant le processus visant à me retrouver ?
 - ⊗ Est-ce que mon établissement financier ou les entreprises responsables de mon crédit comprendront ma situation et me rembourseront les sommes fraudées ?
 - ⊗ Est-ce qu'ils me font assez confiance pour maintenir mon accès au crédit pendant les procédures de récupération de mon identité ?
 - ⊗ Est-ce que mon contrat d'assurance habitation prévoit une indemnité en cas de vol d'identité ?
 - ⊗ Est-ce que je désire être accompagné si j'apprends que je possède un « mini » ou un « extra » moi ?
- À la lumière de vos réponses, vous saurez si oui ou non vous devez communiquer avec votre courtier afin de discuter plus longuement de la question. Quelle sera la franchise ? Quel est le coût des protections offertes ? Votre courtier vous aidera à prendre une décision éclairée. Si vous avez répondu par l'affirmative à plusieurs de ces questions, une assurance contre le vol d'identité pourrait vous aider dans vos démarches pour récupérer votre identité.

Comment puis-je réduire le risque d'être victime ?

Sachant qu'une identité est vendue de 5 \$ à 10 \$ sur le Web et que même les organismes sécurisés peuvent

Les enquêtes nous révèlent également qu'il n'existe pas de moyens d'éliminer complètement les risques, vous avez simplement le pouvoir de réduire les possibilités d'être victime.

devenir victimes d'un vol de données informatiques, les précautions suivantes sont de mise :

- ☉ déchiqueter le courrier comportant des renseignements personnels ;
- ☉ éviter de partager son numéro d'identification personnel (NIP) ;
- ☉ ne pas prêter sa carte de crédit ou de débit ;
- ☉ choisir des NIP difficilement déchiffrables ;
- ☉ s'assurer que personne ne regarde lors de la composition de son NIP ;
- ☉ examiner la provenance des demandes d'information par téléphone ou par Internet ;
- ☉ vérifier que les transmissions sont sécurisées ;
- ☉ se méfier des prix gagnés sans participation à des concours ;
- ☉ signaler rapidement la perte ou le vol d'une de ses cartes de crédit ou de débit ;
- ☉ surveiller ses relevés bancaires, factures, etc. ;
- ☉ évaluer l'état de son crédit régulièrement ;
- ☉ tenir à jour son ordinateur et son antivirus ;
- ☉ se méfier des appels ou des demandes faits par une personne qui prétend travailler pour son établissement financier et qui demande des renseignements personnels qu'elle est censée déjà détenir.

J'ai un « clone » ! Qu'est-ce que je fais ?

Si, par malheur, vous êtes victime de vol d'identité, voici ce que vous devez faire :

- ☉ Communiquez avec PhoneBusters
Téléphone (sans frais) : 1 888 495-8501
- ☉ Optez pour une double protection afin d'éviter de vous faire « cloner » !
 - ☉ 1^{re} protection : parlez à votre courtier ;
 - ☉ 2^e protection : appliquez la prévention, tout en parlant de ce fléau à votre entourage. 📞

Des questions, suggestions ou commentaires ?

Écrivez-nous à redaction@dplm.com. Prenez de l'assurance !